

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CARCASSONNE

Matière : DOMAINE ET  
PATRIMOINE

Sous matière : AUTRES  
ACTES DE GESTION  
DU DOMAINE PUBLIC

**OBJET : OPERATION  
VILLE DURABLE  
N°2025-04 -  
SERVITUDE DE  
PASSAGE AU  
PROFIT DE LA  
SOCIETE ENEDIS -  
PARCELLE SECTION  
AK N°1 « AVENUE  
MONSEIGNEUR DE  
LANGLE »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE DU  
: 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **18 JUIN 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-160  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de  
Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,  
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard  
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-  
François VERONIN-MASSSET, Préscillia GRANIER,  
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,  
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,  
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,  
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :**

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à  
François DEMANGEOT,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel  
RATABOUIL,  
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES  
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe  
GREFFIER.

**Absents :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**

ID : 011-211100763-20250610-DB2025160-DE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de servitude émanant de la Société ENEDIS, pour le passage d'une canalisation souterraine ainsi que leurs accessoires sur la parcelle située « avenue Monseigneur de

Langle », pour l'alimentation de borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques).

La Société ENEDIS propose la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les modalités techniques et juridiques de la servitude de passage.

Pour l'essentiel, la Commune reconnaît à la Société ENEDIS, pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage, une servitude à demeure dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 9 mètres, sur la parcelle cadastrée section AK n° 1. La servitude est consentie à titre gratuit.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 10 juin 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** les conditions de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AK n° 1 située « avenue Monseigneur de Langle », telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude.

**PRECISE** que la société ENEDIS est chargée, à ses frais, de la publication de cette convention.

**PRECISE** que la Commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur les parcelles traversées par cet ouvrage.

**PRECISE** qu'en cas de déplacement de la canalisation, le coût sera à la charge de la société ENEDIS.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	<b>18 JUIN 2025</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	<b>16 JUIN 2025</b>
Par publication le :	<b>18 JUIN 2025</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

